

CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté nommant Me Johnny Dousse membre suppléant de la commission d'examen du barreau

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 7 de la loi sur la profession d'avocat ou d'avocate (LAv), du 19 juin 2002 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article premier Est nommé membre de la commission d'examen du barreau pour la fin de la période législative 2017 à 2021 :

Me Johnny Dousse, avocat à Neuchâtel.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 19 décembre 2018

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND